

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 17 août 2018, à 18h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, maire
- Madame Louise Charlebois, conseillère siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 18h30.

RÉSOLUTION 2018-08-CMD9921

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 2018-08-CMD9922

MISE À JOUR DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait enquête sur un certain nombre d'agissements du directeur général monsieur Henri-Claude Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs gestes fautifs de M. Gagnon sont ressortis de cette enquête;

CONSIDÉRANT les reproches à formuler à l'égard du directeur général sont répétitifs, et relatifs à des gestes et manquements graves, sérieux et qui portent atteinte à l'intérêt de la municipalité, en plus de constituer de l'insubordination à l'égard du conseil municipal de même qu'un bris de son devoir de loyauté;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

- QUE** le directeur général M. Henri-Claude Gagnon soit suspendu avec salaire pour une période de 2 jours, commençant le 20 août 2018 à 8h00 AM et se terminant le 22 août 2018 à 8h00 AM inclusivement et qu'il lui soit interdit durant cette période de se présenter aux bureaux de la municipalité et de communiquer directement ou indirectement avec les employés de la municipalité pour quelque affaire que ce soit;
- ET QUE** la présente résolution ainsi qu'une lettre d'avis l'accompagnant et jointe à la présente comme en faisant partie, lui soit remise en personne pour valoir signification, sans délai.

Vote contre la proposition : Madame la conseillère Michelle Briand

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions et portant exclusivement sur le point à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 2018-08-CMD9923
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, de lever la présente séance extraordinaire à 18h45.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Monique Mercier
Secrétaire-trésorière adjointe